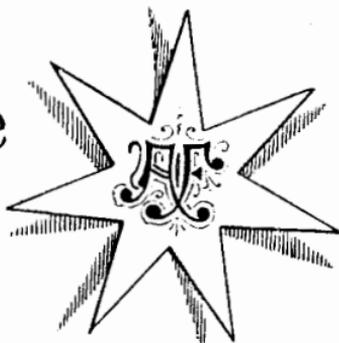


Union Internationale



DES

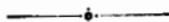
AMIES DE LA JEUNE FILLE



EXPOSÉ DE L'OEUVRE

par

M^{me} Ed. Humbert.



NEUCHÂTEL

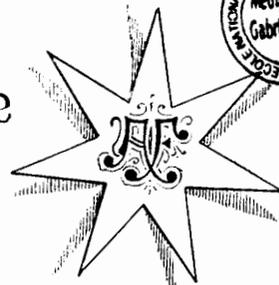
BUREAU CENTRAL DE L'UNION

1896

Union Internationale

DES

AMIES DE LA JEUNE FILLE



EXPOSÉ DE L'OEUVRE

par

M^me Ed. Humbert.



NEUCHÂTEL

BUREAU CENTRAL DE L'UNION

1896



L'UNION INTERNATIONALE

DES

AMIES DE LA JEUNE FILLE



AVANT-PROPOS

C'EST un spectacle saisissant que celui de la lutte du bien et du mal. Jamais peut-être, cette lutte n'a été aussi active et n'a développé plus de puissance que de nos jours. On dirait deux courants grossissants se renouvelant sans cesse à d'inépuisables eaux pures ou viciées, et dans leur course parallèle à travers l'humanité s'efforçant de s'engloutir l'un l'autre. Celui du mal est redoutable, riche en moyens, plein de menaces; mais celui du bien ne tarira

pas, car sa source est éternelle, et dans ce combat gigantesque, corps à corps, l'archange terrassera le dragon.

L'esprit du christianisme, qui dans sa marche ascendante transforme les sociétés et les institutions, pénétrant dans la conscience des peuples et des individus, de ceux-là mêmes qui croient y être restés étrangers et veulent y demeurer réfractaires, rendra l'amour vainqueur de la mort.

L'histoire morale actuelle nous fournit un des plus frappants contrastes de l'antagonisme des deux éléments. Comparons le pessimisme qui tue l'âme à l'espérance immortelle qui la fortifie. D'un côté, comme fruits naturels de la désespérance de la vie, l'abandon que l'homme fait de lui-même à ses passions, l'indifférence, l'égoïsme, c'est-à-dire l'anéantissement; de l'autre côté, le courage, l'enthousiasme, l'intensité de la vie, même dans la douleur, le bonheur qui naît du sacrifice, la chaude et lumineuse atmosphère de la charité.

Dans le bien comme dans le mal, tout progresse, rien ne peut rester stationnaire; l'âme contemporaine, du moins celle qui croit à l'avenir, a certainement depuis un demi-siècle pénétré plus avant dans les profondeurs de cette charité, elle l'a mieux saisie, mieux pratiquée. Il y a toujours eu

des cœurs enclins à la pitié, on a toujours connu la compassion, mais cette compassion s'est préférentiellement attachée aux misères matérielles et il y entrerait, inconsciemment peut-être, de la part de celui qui l'exerçait un sentiment de supériorité et de distance envers celui qui en était l'objet.

Mais à mesure que le mal a grandi, qu'on a dû pour le combattre descendre dans l'arène, le regarder face à face et l'étudier dans son principe et ses conséquences, une grande lumière s'est levée. Ce mal, ce péché, c'est le nôtre! Nous en sentons le germe en nous, et s'il ne nous a pas entraînés à l'abîme, c'est que nous avons été préservés. Ce n'est plus alors un sentiment de pitié seulement qui déborde du cœur, mais bien un sentiment d'humiliation personnelle et de justice.

Il n'y a pas si loin de ceux qui sont honorés à ceux que l'on ne devrait plus appeler *tombés*; il n'y a parfois que l'espace de cette barrière des conditions, des circonstances particulières de nos vies auxquelles nous ne pouvons rien. Les uns sont nés du bon côté de la barrière, les autres, et combien nombreux, du mauvais. Force nous est de reconnaître que le poids du péché des siècles et de l'égoïsme humain retombe sur le faible, sur la victime mal armée pour se défendre. Dès lors

le respect de l'âme humaine, la conviction du droit qu'à chacun de se relever, le désir de la réhabilitation du coupable repentant, de sa reprise possible d'une place utile dans la société, ont inspiré les plus beaux efforts de la charité actuelle.

Il s'est trouvé pour ceux qui souffrent ou sont en danger des âmes affamées de justice et d'amour qui prêchent des croisades douloureuses et sondent les plaies profondes, qui se donnent aux abandonnés, aux victimes du vice, aux prisonniers, aux consciences tourmentées.

Dans ce sublime travail, elles se sentent envahies par un sentiment grave et triste. Le mal commis, quelque pardonné qu'il soit, quelque effacé qu'il puisse devenir, n'en a pas moins existé, il a laissé quelque part sa trace, et nous n'en pouvons calculer les conséquences. Poussé à de certaines limites, il doit être puni, non seulement par les lois de la conscience, mais par les lois de la société, car l'homme est un être responsable. Il y a donc, malgré son droit inaliénable à se relever, un devoir impérieux à le préserver du redoutable passage à travers le mal, à protéger surtout la faiblesse mise en présence de la tentation. S'il faut à la bataille les généraux qui écrasent l'ennemi, il faut ailleurs des sentinelles pour en signaler l'approche.



I

Origine et but de l'Union.

CE fut bien là l'idée inspiratrice de l'œuvre de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille, dont nous essayons de retracer ici l'origine et l'activité. Elle est née à Genève en septembre 1877 à l'issue d'un congrès de la *Fédération britannique générale et continentale*. C'était la première fois qu'en dehors de l'Angleterre on apportait, pour la discuter d'une manière aussi ouverte, la grande question de la moralité publique. Les séances étaient terminées, les cœurs demeuraient sous l'impression des accents émus de M^{me}

Butler et des appels adressés à la charité, à la justice, par des voix autorisées; et il semblait qu'on ne pût se séparer sans donner un gage de la commotion ressentie, sans poser les bases de quelque chose de bon et d'utile, sans se lever enfin pour s'enrôler dans la lutte contre le mal.

Il y eut alors au dernier moment une réunion dans laquelle vingt dames de sept pays différents avisèrent aux moyens de sauvegarder les jeunes filles qui s'éloignent de leur foyer pour aller au loin gagner leur vie. Le projet était beau; mais quels devaient être les moyens de le réaliser?

Il s'agissait de former un réseau de protection autour de la jeune expatriée, et de faire une concurrence active aux bureaux de placement douteux et mauvais. On songea d'abord à s'assurer du concours de femmes charitables, résidant en des lieux divers et qui voulussent s'engager à s'occuper des étrangères qu'on leur recommanderait. La première petite liste de ces adhérentes à l'*Union* contenait cinquante adresses; la seconde, cent. C'était déjà un filet, mais à mailles trop larges, et bien insuffisant. Il fallait le resserrer davantage, le resserrer toujours jusqu'à composition d'un tissu compacte; il faut encore que la protection s'étende et se ramifie à l'infini.

Les cantons romands de la Suisse furent les premiers à la brèche, celui de Neuchâtel surtout, qui devint immédiatement le centre et le point de départ de l'action générale. Deux femmes chrétiennes entre toutes ont dirigé les commencements de cette activité. Elles ne sont plus et nous pouvons les nommer avec reconnaissance sans froisser leur humilité: M^{lle} *Betsy Cellérier* fut l'initiatrice de l'œuvre à Genève, et grâce à un dévouement, à un talent exceptionnels, contribua puissamment à l'extension internationale de l'Union. M^{me} *Aimé Humbert*, de Neuchâtel, l'âme de l'entreprise entière, en demeura onze ans, jusqu'à sa mort, l'admirable présidente, s'y donnant avec l'amour des âmes qui la caractérisait. Saura-t-on jamais ce qu'il en coûta à elle d'abord, et aussi à quelques-unes de ses compatriotes, comme à M^{lle} Cellérier, de labeur de pensée et de plume pour établir une pareille organisation?

Organisation bien conçue; ne pouvons-nous pas dire remarquable? puisqu'elle subsiste toujours, et a pu régler et maintenir dans son cadre une œuvre qui par son essence propre se développe et se diversifie à l'infini. Barque fortement grée qui, pour poursuivre son voyage sans fin, n'a qu'à étendre toujours plus ses voiles. N'est-ce pas que

la brise qui la pousse sur la haute mer est l'Esprit-Saint?

Nous n'énumérerons pas les efforts de M^{me} Aimé Humbert et de ses collègues pour faire connaître l'*Union des Amies de la Jeune Fille* et le but que par elle on voulait atteindre: circulaires périodiques envoyées aux autorités, aux corps enseignants, au public, appels à la propagande de la presse, renseignements à donner, à obtenir, correspondance énorme, rien ne fut négligé.

Le travail était évidemment béni, les progrès se réalisaient sans interruption; les chiffres en font foi. Le nombre des *Amies de la jeune fille*, qui était en 1877 de 50, s'élevait en 1880 à 300 — en 1883 à 805 — en 1884 à 1029 — en 1889 à 3500, — il est actuellement de plus de 6500. Il progressera toujours, il le faut, car ces 6500 protectrices de la jeune fille réparties en trente pays différents le sont d'une manière inégale et restent bien insuffisantes. Le réseau relativement beaucoup plus serré à l'ouest, au nord et au centre de l'Europe s'attache cependant par quelques bonnes amarres à l'Espagne, au Portugal, à la Turquie, à la Roumanie, aux deux Amériques, enfin à l'Asie et à l'Océanie.



II

Organisation.

PLUS l'Union a étendu ses ramifications et a vu s'accroître ses obligations et ses responsabilités, plus la division du travail dans une si vaste administration s'est imposée. Rappelons-nous en effet que la direction de l'œuvre entière dépendit pendant plusieurs années du Bureau Central présidé alors par M^{me} Aimé Humbert. Ce conseil supérieur a poursuivi sans arrêt ni défaillance sa grande tâche, mais vint le moment où cette tâche devenue trop lourde, il dut

la partager et provoquer la création de comités nationaux.

Aujourd'hui la constitution établit dans le gouvernement de l'Union trois pouvoirs hiérarchiques :

- 1) Le Bureau central.
- 2) Les comités nationaux.
- 3) Les comités locaux.

Le *Bureau central* se compose de la présidente, de la trésorière, de la secrétaire internationales et de deux membres assesseurs. Il reste toujours l'autorité première, et garde la direction de l'œuvre internationale dans son ensemble, se chargeant même des soins de détails des pays sans comité national. Il édite et transmet à qui de droit toutes les publications d'intérêt général, entre autres sa volumineuse Liste de membres et son Livret-type.

Le Bureau central qui avait déjà perdu en M^{lle} Betsy Cellérier, sinon un de ses membres, du moins une de ses forces et une amie précieuse, fut encore douloureusement frappé par la mort de M^{me} Aimé Humbert survenue le 17 mars 1888. Le départ de celle qui avait fait tant de bien avec un si grand cœur laissait à ses associées un triste sentiment d'isolement et d'abandon; mais Dieu

qui cherche un peuple de franche et bonne volonté sait fortifier ses enfants, et le souvenir même de la femme qui les quittait a été un encouragement pour beaucoup d'Amies. Celles qui avaient de près partagé le travail de leur vénérée sœur devaient à sa mémoire de n'en laisser perdre aucun fruit. M^{lle} Anna de Perrot et M^{me} Georges de Montmollin le continuèrent donc tout naturellement, l'envisageant comme une tâche qui leur était léguée et comme une œuvre pour laquelle Dieu les avait préparées. Le *Bureau central* fut confirmé et augmenté à la Conférence de Paris. Composé actuellement de M^{lle} Anna de Perrot, présidente, de M^{me} Georges de Montmollin, trésorière, de M^{lle} Amélie Humbert, secrétaire, et de deux membres assesseurs, il n'a pas cessé d'étendre le réseau protecteur, de rester à la hauteur d'une tâche qui grandit chaque jour, et se complique, à mesure que le temps avance, de devoirs nouveaux, de responsabilités parfois angoissantes. Aussi la sève de l'arbre de l'Union a-t-elle circulé sans arrêt, témoignant d'une vie incessamment renouvelée.

Les *comités nationaux*, tout en se rattachant étroitement par la Constitution au Bureau central, et en travaillant avec lui dans un même esprit,

jouissent d'une véritable autonomie. Ils dirigent l'œuvre, selon les exigences et les ressources des contrées où ils se sont constitués, encourageant la création de comités locaux, dont ils réunissent les présidentes à époques régulières, en un mot régissent toutes les questions de leur administration intérieure. Les comités nationaux sont seuls admis à traiter avec le Bureau central les affaires de leur pays. Ils deviennent ainsi les centres précieux et nécessaires d'une activité redoublée.

En 1884 déjà, la section française de l'Union, stimulée par une visite de M^{me} Aimé Humbert à Lyon, fonda dans cette ville son comité national.

La section allemande, très considérable, plus éloignée encore que la France du berceau de l'Union, ne tarda pas à réclamer son autonomie, à faire dresser en allemand sa Liste et son Livret et constitua son comité national à Berlin.

La statistique établie par le comité national français à la conférence de Valentigney présente des chiffres intéressants : L'Union, en France, poursuivant sa marche ascendante compte à l'heure qu'il est 1100 membres dont 355 ont leur nom dans la liste internationale. Elle a étendu son action dans 75 départements et compte 23 Unions locales dont quelques-unes ont une secrétaire départementale.

Les rapports d'Allemagne ont également leur éloquence. La liste nationale de l'empire qui était en 1890 composée de 1600 noms en porte maintenant plus de 3300, dont 600 font partie de la liste internationale. Les Pays-Bas, la Grande-Bretagne constituèrent leurs comités nationaux; la Suisse vint ensuite, et depuis ce moment l'œuvre se développa rapidement dans la partie allemande de ce pays. Son Comité national qui siège à Berne témoigne d'une grande activité et d'un zèle communicatif. L'Irlande, la ville de Buenos-Ayres suivirent encore l'exemple. Nous nous doutions peu, il y a quelques années, lorsque nous exprimions le désir de pouvoir étendre au loin la protection de notre Union, que là-bas, au delà de l'Océan, la pauvre République Argentine, si grandement troublée par les orages politiques, allait devenir un de nos foyers les plus intéressants, qu'elle aurait son Home, son comité national, bientôt son Livret et compterait 200 membres zélés et persévérants. L'Italie enfin vient de nommer à Rome son comité national dont dépendent les trois importants comités régionaux de Milan, (Nord), de Florence (centre), de Naples (Sud).

Avec l'année 1896, l'Union arrive donc à avoir huit comités nationaux, ceux de France, d'Alle-

magne, des Pays-Bas, d'Angleterre, de la Suisse, de l'Irlande, de la République Argentine et de l'Italie.

Les *comités locaux* doivent tendre à se multiplier de plus en plus. Ils existent partout où peuvent se réunir quelques Amies de la jeune fille, ne fussent-elles que deux ou trois. Ces comités, dont plusieurs sont très nombreux, s'adressent pour tout recours à leur comité national, et, s'ils n'en ont pas, au Bureau central.

Les comités de provinces, de districts, de départements ou de cantons ont été créés dans les différents pays selon les besoins de l'œuvre et forment un rouage de plus que n'avait pas prévu la constitution de 1886; ils dénotent les progrès croissants de l'Union.

A cette organisation multiple, il faut un point de concentration, et l'Union l'a trouvé dans son *Conseil International*, composé du Bureau central et des présidentes des comités nationaux. Le conseil international, qui se réunira désormais tous les deux ans à Neuchâtel, décidera entre autres de l'opportunité de la convocation des grandes conférences internationales, et les préparera six mois à l'avance.

La *conférence internationale* se réunit en général à époques indéterminées pour l'examen de questions

vitales et de l'intérêt de tous. Elle est une marque de déférence à l'opinion individuelle, un champ ouvert à la discussion fraternelle, elle est surtout pour les Amies un moyen de s'éclairer, d'apprendre à s'aimer, de se faire un grand bien mutuel. Que d'heures inoubliables dues à ces modestes assises et quels beaux souvenirs ont laissé les Conférences de Paris et de Neuchâtel!

Puisque nous pénétrons dans les assemblées, demeurons-y encore un instant et parlons des réunions suisses annuelles instituées par le *Comité Intercantonal de l'Association de Femmes suisses pour l'œuvre du Relèvement moral*. Elles ont eu lieu jusqu'à présent au printemps et alternativement dans différentes villes de notre pays, Suisse romande et Suisse allemande. Notre Union y est toujours largement représentée, et les Amies qui s'y rencontrent en grand nombre contribuent à un développement nouveau de leur œuvre dans la cité qui les reçoit. C'est à l'exemple de ces réunions suisses que s'est ouverte à Versailles dans des lieux tout remplis du souvenir de M^{me} André Walther et sur la proposition de M^{lle} Sarah Monod cette belle *assemblée annuelle* dont les échos nous émeuvent toujours et dont l'influence se propage en dehors des limites de France.

N'oublions pas les *Conférences nationales* composées des membres de l'Union d'un pays particulier. La Hollande en a eu deux, en 1893 et 1894. L'Allemagne a réuni les représentantes de ses comités provinciaux à Hagenthal dans le Harz en 1890, à Heidelberg en 1891, à Driburg en 1893. La France vient d'avoir en septembre 1895 sa première et très importante Conférence nationale à Valentigney (Doubs).

Est-il nécessaire d'ajouter que dans le sentiment de véritable affection qui unit les Amies de la jeune fille entre elles, toutes ces assemblées nationales ouvrent leurs portes aux sœurs étrangères et les accueillent non seulement avec empressement mais avec gratitude.



III

Publications de l'Union.

1. *La Constitution.*

La constitution de l'Union internationale des Amies de la jeune fille, élaborée des premiers statuts, fut votée à la Conférence de Londres en 1886, révisée à celle de Paris en 1888 et modifiée encore à la Conférence de Neuchâtel en 1894. La Conférence de Paris a confirmé la *base chrétienne évangélique de l'Union* qui n'avait jamais été officiellement proclamée quoiqu'elle fût constatée

en fait dès l'origine par le livret-type du Bureau central, et existât tout naturellement dans la pensée des fondatrices de cette œuvre. Notre Union ouvre ses rangs à toutes les femmes qui aiment le bien quelles que soient leur origine et leur religion; mais justement à cause de cette universalité qu'elle permet et de la place qu'elle laisse à l'initiative individuelle, il faut qu'elle repose sur un principe unique, inébranlable, dont elle ne dévie pas. C'est le seul moyen de lui conserver le caractère de largeur, d'impartialité sans lequel elle ne pourrait vivre.

La constitution est indispensable à tous les membres de l'Union. Elle les renseigne quant aux rouages un peu compliqués de l'œuvre, les met en présence de leurs devoirs: cotisations à payer, etc. Disons quant à ce dernier sujet que les listes et livrets étant distribués gratuitement, l'Union réclame de ses membres une petite contribution annuelle, afin de rendre cette gratuité possible et de fournir aux frais généraux.

Tout comité national fixe dans son pays cette cotisation qui peut varier.

Chaque membre récemment admis acquitte un droit d'entrée de 1 franc que les comités nationaux versent à la caisse du Bureau central ainsi qu'un

franc de contribution annuelle pour toute Amie inscrite dans la liste internationale.

Les trésorières des pays sans comité national règlent directement leurs comptes avec le Bureau central.

Quant aux demandes d'admission toujours appuyées de la recommandation de deux membres anciens, elles doivent être soumises aux comités nationaux et à défaut au Bureau central.

Sa nomination une fois ratifiée, l'Amie reçoit les documents qui lui sont nécessaires: Constitution, Listes, brochures et une circulaire appelant son attention sur le devoir de s'abonner à l'un ou l'autre des journaux de l'Union.

2. *La liste internationale de l'Union.*

La *Liste de membres*, c'est-à-dire celle de tous les membres de l'Union sans exception, a été jusqu'en 1888 dressée par les soins du Bureau central. Elle devenait toujours plus volumineuse et présentait une foule de noms parmi lesquels on distinguait difficilement ceux des chefs de file, des dames les plus compétentes. Il fallait élaguer.

La Conférence de Paris a donc décidé que, toute liberté étant laissée aux comités nationaux d'imprimer une liste des membres de leurs pays respectifs, le Bureau central n'éditerait plus qu'une *Liste internationale*, comprenant seulement les noms des membres les plus actifs de chaque contrée, toute localité où l'Union est représentée, ne fût-ce que par une Amie, ayant d'ailleurs rigoureusement sa place dans cette Liste internationale.

De 1878 à 1896, le Bureau central a publié quatorze Listes de membres; il vient même de s'engager à la dresser chaque année à époque fixe. La XIV^e comprend 2300 noms en 30 pays divers.

La liste est destinée uniquement aux dames membres de l'Union; elle les met en rapport les unes avec les autres et leur fournit les adresses nécessaires à la recommandation de leurs protégées. Il ne faut jamais s'en dessaisir ni surtout la confondre avec le Livret, ce qui est arrivé plus d'une fois. Les listes ne peuvent être ni prêtées ni données, et toute liste périmée est détruite de rigueur au moment de la sortie de presse d'une édition subséquente.

3. *Le Livret.*

Le premier but des Amies fut d'abord la protection de la jeune fille qui voyage et s'expatrie, et dès l'année 1878 surgit l'idée centrale de cette protection sous la forme d'un petit Livret imprimé. Ce Livret, à côté de quelques conseils précieux et pratiques, d'indications relatives aux voyages, de quelques exhortations et citations bibliques, renferme des adresses de maisons hospitalières, d'églises, de consulats et autres, dans autant de lieux du monde entier que possible.

A la première page du Livret, *l'Amie* écrit le nom de l'émigrante, passeport d'un genre à part qui a dû souvent inspirer le respect et préserver de grandes angoisses celle qui le possède. Nous faisons remarquer ici que le Livret ne porte pas les adresses des membres de l'Union: il y aurait là un danger d'indiscrétion et d'abus de noms, mais *l'Amie* qui remet un Livret à la voyageuse peut, et doit même lui donner les adresses d'Amies et collègues habitant soit les lieux que traversera la jeune fille, soit surtout la ville ou la contrée qui va devenir sa résidence. On lui assure ainsi dans son éloignement un appui respectable et affectueux.

La première édition du Livret parue en 1878 fut préparée par les soins de M^{me} Aimé Humbert et de M^{lles} Betsy Cellier et Anna de Perrot. Il ne sortit alors de presse qu'une petite brochure de 19 pages contenant l'indication d'asiles dans huit pays, quelques conseils et quelques paroles des Saintes Écritures. Toujours revue, corrigée et considérablement augmentée, cette publication est arrivée à sa dixième édition et renferme actuellement outre l'adresse de consulats, d'églises, d'institutions diverses, celle de 180 maisons hospitalières en 23 pays divers.

Ce Livret rédigé en français et relié en rouge a reçu de la Conférence de Paris en 1888 son baptême de consécration. Il reste comme *Livret-type* la propriété exclusive du Bureau central et le document caractéristique de l'Union internationale dans son ensemble.

Trois pays seulement à notre connaissance ont usé de la liberté laissée par la Constitution à chaque comité national d'avoir son propre Livret. L'Allemagne a le sien: le *Rathgeber* à couverture verte; celui de la France a arboré la couleur rose; celui de la Suisse sous son enveloppe bleue paraît en allemand et en français.

En dehors du grand nombre de Livrets remis

par les trois comités nationaux qui en possèdent un particulier, il a été distribué plus de 40.000 Livrets-type du Bureau central. Quand on songe aux services qu'a pu rendre cette publication, aux angoisses qu'elle a pu adoucir, aux sauvetages qu'elle a opérés, ce n'est pas tant le chiffre que représente ses éditions successives qui arrête notre pensée, que le triste regret qu'elle ne soit pas encore assez répandue et que tant de parents laissent partir leurs filles sans leur procurer ce moyen de protection et de sécurité.

4. *Organes.*

Nous avons des publications mensuelles indissolublement liées à notre œuvre; elles en sont souvent la plus touchante expression et l'une de ses plus grandes forces.

Nommons d'abord le *Journal du Bien Public* qu'a longtemps rédigé et inspiré M^{me} Aimé Humbert. Il existait déjà avant qu'elle en eût pris la direction et paraissait pour la première fois le 15 décembre 1875 sous la même couverture que le *Bulletin continental*. Ces deux revues mensuelles se tenaient de près, le *Bulletin Continental* s'occu-

pant des questions de moralité, le *Bien Public* de celles d'économie sociale et d'éducation populaire. Dès 1881, ces périodiques deviennent indépendants l'un de l'autre, forment deux parties distinctes auxquelles on peut s'abonner séparément. Le *Bien Public* étend son cercle aux œuvres de bienfaisance, puis adopte, en 1884, sa couverture jaune qu'il n'abandonnera pas et sous laquelle il nous demeure aussi cher que nécessaire. Son sous-titre a été souvent modifié; on désirait qu'il fût l'expression exacte des idées que le journal répand et des sociétés qu'il représente. Arrêté pour ainsi dire à Paris en 1888, ce titre n'a été définitivement fixé qu'un an plus tard ainsi que suit: Le *Journal du Bien Public, organe officiel de l'Union internationale des Amies de la jeune fille et de l'Association des Femmes suisses pour l'œuvre du Relèvement moral*. On le trouvera peut-être un peu long, mais il représente bien les deux faces, les deux caractères de l'activité de l'Union: prévention, sauvetage, protection, relèvement.

Le *Bien Public* insère dans chacun de ses numéros les admissions des nouveaux membres et indique les changements apportés aux listes et livrets. Il se tient au courant de ce qui se produit dans le champ de la philanthropie et traite de toutes les

questions d'intérêt moral; sous l'inspiration d'une pensée chrétienne très haute, d'une charité très pénétrante, il est vraiment une puissance pour le bien. Il a dû déterminer plus d'une vocation, réveiller plus d'une conscience, porter plus d'une âme à s'incliner vers la souffrance, ou provoquer l'une de ces nobles ambitions désintéressées qui changent le cours d'une vie et en font une sainte consécration. Ce Journal est indispensable à toute Amie qui comprend son devoir, qui doit savoir ce qui se passe et se mettre en mesure de rectifier sa Liste et ses Livrets. Il constitue d'ailleurs un lien entre toutes les Amies auxquelles il ouvre cordialement ses colonnes, soit pour des articles spéciaux, soit pour de simples communications. La modestie de son prix d'abonnement le met à la portée de toutes les bourses (2 fr. pour la Suisse, 2 fr. 60 pour les pays de l'Union postale. S'adresser 1, Faubourg du Château, Neuchâtel).

L'*Aufgeschaut* publié en allemand à Berne poursuit le même but que le *Journal du Bien Public*. Il s'efforce d'attirer l'attention sur les dangers qui menacent les jeunes filles privées de protection et se préoccupe des moyens de commencer l'éducation morale et pratique des filles du peuple, bien avant le moment où elles devront quitter leurs

foyers; il donne corps et vie à maintes pensées salutaires et remplit, lui aussi, une belle mission.

En Allemagne, les Amies de la jeune fille ont deux publications, les *Mittheilungen*, petite feuille gratuite, paraissant à intervalles irréguliers, trois ou quatre fois par an, contenant des nouvelles de l'œuvre, indiquant les changements d'adresses, les adhésions nouvelles, etc.

Le journal *Heimatglocken*, revue mensuelle, est plus spécialement l'organe du Home (Heimat) de Berlin. D'une portée plus étendue que le précédent, il cherche à atteindre dans d'autres cercles des femmes qui ne se sont pas encore préoccupées des classes souffrantes.

Le *Go Forward*, journal de l'Union chrétienne anglaise, consacre une de ses pages à notre œuvre et en devient aussi le porte-voix en Angleterre.

Divers journaux se sont volontiers prêtés à faire connaître le but que se propose notre Union. Quelques almanachs suisses entre autres ont inséré des articles approuvateurs destinés en même temps à stigmatiser les mauvais bureaux de placement. Le bon effet de ces avertissements s'est traduit par de nombreuses demandes de Livrets adressées au Bureau Central.

Une petite feuille modeste, l'*Amie de la Jeune*

Fille, que l'on aime aussi à appeler *Le petit journal rose*, ne s'adresse plus aux Amies, mais aux jeunes filles dont s'occupe l'Union. Elle fut longtemps un rêve caressé par M^{me} Aimé Humbert qui en fit d'abord paraître un numéro spécimen, puis se convainquit bientôt qu'un tel surcroît de travail dépasserait ses forces. Toutefois le projet non abandonné fut repris par des sœurs neuchâtelaises qui se partagèrent le labeur; et l'*Amie de la Jeune Fille* avec M^{me} Aimé Humbert pour collaboratrice fit sa réelle apparition au mois de décembre 1882. Il y a treize ans de cela et depuis lors le *petit Journal rose* sous la direction éclairée de M^{me} Knüpfer-Jacot acquiert toujours plus de vitalité; il a pour les jeunes filles qui le reçoivent une grande valeur et revêt à leurs yeux un indicible charme.

Ces courtes histoires, ces poésies, ces narrations missionnaires, les nouvelles de la patrie quelque simples qu'elles soient les touchent et les captivent et ce qui leur va plus droit au cœur encore dans leur éloignement, c'est ce sont quelques exhortations affectueuses, quelques indications de lectures bibliques ou un fragment de correspondance adressé en réponse à l'une d'elles, mais d'une adaptation si générale à leur position ou à leurs devoirs qu'elles peuvent toutes se l'approprier.

Le petit journal rose arrivant à la jeune fille dans une habitation isolée de la Pologne, de la Hongrie ou aux confins de l'Asie, est pour elle ce qu'est pour d'autres exilés l'hymne national, ce qu'est pour l'être solitaire le son de la voix, le serrement de main d'un ami; c'est la réminiscence d'anciennes choses aimées; c'est, et ce sera souvent, on peut le croire, un rappel à la conscience, un secours dans la tentation. Combien de ces enfants ont écrit qu'elles avaient pleuré en recevant pour la première fois leur Journal et qu'elles l'attendent de mois en mois avec une véritable impatience.

Comment ce modeste envoyé tomba-t-il un jour sous les yeux d'une Suisse vivante au loin, et depuis vingt-deux ans sans rapport avec les siens et la patrie ? Nous ne savons, mais ce qu'elle a raconté, c'est l'émotion intense ressentie en parcourant ces huit petites pages qui ravivaient en son cœur, peut-être désolé, les plus doux souvenirs de son passé.

« Aussi longtemps que je serai en Russie, — écrivait une autre expatriée — ma Bible, vos lettres, et *l'Amie de la Jeune Fille* seront pour moi le mot d'ordre et mes seuls encouragements. »



IV

Mission des membres.

AVOIR à cœur le bien moral de la jeunesse, » voilà résumé dans les termes mêmes de nos statuts, le caractère essentiel de cette mission.

Dans son beau discours sur les devoirs des membres de l'Union prononcé à Valentigney, M^{lle} S. Monod reprenant cette formule la considère comme « aussi compréhensive que possible, soit en ce qui concerne les catégories de jeunes filles qui peuvent réclamer notre appui, soit en ce qui concerne le genre et la forme d'assistance

que les Amies peuvent avoir à leur prêter, qu'il s'agisse de protection préventive, d'intérêt affectueux, de sauvetage ou de relèvement moral.

« Il est évident que le travail doit être partagé, que chaque Amie peut avoir ses préférences ou ses aptitudes spéciales, mais une vraie Amie doit être prête à tout. »

Elle s'engage à recevoir avec bonté les jeunes filles qui rechercheront sa protection et à leur procurer sur la terre étrangère les informations qui pourraient leur être utiles. Elle les assiste de ses directions en cas de voyage, de son intérêt et de ses conseils dans les cas embarrassants ou difficiles... L'Amie, en remettant le Livret à sa protégée, s'assure avant tout qu'elle a un engagement en règle présentant de sérieuses garanties... Les devoirs de l'Amie se traduisent aussi par des lettres à écrire, car elle correspondra avec la jeune fille elle-même, avec les dames auxquelles elle la recommande; elle a des informations à prendre ou à donner, des démarches à faire en cas de maladie, de rapatriement, etc.

L'Amie n'a pas accompli toute sa tâche lorsqu'elle a donné le Livret. Si elle considère la jeune fille qui lui arrive, non comme une inconnue, mais comme une âme confiée à sa tendresse

et ses soins, alors elle est un véritable membre de l'Union; mais seulement alors. Car c'est souvent un dérangement de s'occuper d'une voyageuse qui, volontiers, attend au dernier moment pour réclamer la protection de l'Union; elle arrive à une mauvaise heure, et il est urgent d'écrire sur-le-champ à l'Amie à laquelle on l'adresse, de lui tracer un itinéraire non encore étudié, au moyen d'indicateurs et horaires compliqués; la patience est mise à l'épreuve. Et pourtant! si nous savions ce qui se passe là-haut, tandis que sonne à notre porte l'enfant bientôt lancée dans le vaste monde, nous sentirions qu'il n'y a pas là une petite affaire à brusquer, mais un appel à entendre, une lettre de divine recommandation à lire avec un émouvant respect. Le regard de Jésus est fixé sur nous.

Mais ce n'est pas tout encore. L'Amie n'oubliera pas celle qui vient de partir, elle entrera en correspondance avec elle, la soutenant, la dirigeant, lui envoyant peut-être un léger souvenir, un livre, un journal, une photographie. Il faut si peu de chose pour s'attirer le cœur des jeunes filles, ce cœur si facile à se donner, à s'ouvrir, surtout quand il souffre. Qui dira l'émotion salutaire produite dans une âme aux prises avec le mal du pays

par le témoignage d'une affection persévérante ? Nous en savons de touchants exemples. Le conseil qu'on écoutait à peine jadis, est serré dans la mémoire, et le verset de la Bible recommandé à la méditation, celui-là même qu'autrefois on ne récitait qu'avec ennui, machinalement, devient parole sacrée qu'on relit tantôt avec larmes, tantôt avec bonheur. Pouvons-nous mesurer ce que sera pour la jeune fille livrée à elle-même, le sentiment qu'une protectrice respectée pense à elle, s'afflige de ses peines comme de ses fautes, éprouve de la joie de sa réussite comme de ses progrès dans le bien.

Que les Amies se le disent. Si toutes étaient fidèles à leur mandat auprès de la jeune fille, que celle-ci soit à leur porte ou dans quelque lointain pays, elles exerceraient un beau ministère. En préparant une phalange d'humbles femmes bien-faisantes, elles travailleraient ainsi selon leurs forces à rétablir la sainteté du mariage et la moralité dans la vie de famille.

L'Amie, où qu'elle soit, fait bon accueil à l'étrangère munie du livret, et lui montre qu'elle trouvera en elle une protectrice.

Qu'il soit bien constaté ici, que si l'Amie peut dans chaque cas particulier agir selon son initia-

tive, l'appui réclamé et convenu n'est *que moral*; c'est celui d'une affection consciencieuse; il ne s'agit pas d'autre chose; l'obligation du secours pécuniaire est une exception. Nous disons donc à toute femme ayant à cœur la protection de la jeune fille qu'elle peut, quelle que soit sa position, se rendre très utile et occuper sa place légitime dans l'Union. Une malade même peut entrer dans ses rangs si la souffrance lui communique amour et compassion et que près de son fauteuil la pauvre isolée rencontre le regard, l'accent sympathique qui relèvent le courage et touchent la conscience.

Quelques faits montreront l'efficacité de la protection offerte par l'Union aux émigrées. F., jeune Genevoise, part pour occuper une place en Silésie. On prépare son voyage par correspondance; elle reçoit à Neuchâtel les dernières instructions; à Bâle une *Amie* l'abrite quelques heures dans sa maison ainsi qu'une compagne de route et fait conduire les deux voyageuses au train de nuit. Le matin suivant, F. trouve à la gare de Francfort une dame qui lui facilite le départ pour Breslau et l'annonce par télégraphe; elle arrive ainsi heureusement à sa destination.

Une autre jeune fille accepte sans garantie un

engagement dans une localité du grand duché de Bade, et s'aperçoit en arrivant que ses maîtres ne sont pas respectables. Son effroi, son chagrin sont indicibles. Elle ne comprend pas l'allemand. Cherchant dans son porte-monnaie, elle n'y trouve plus qu'une petite pièce d'argent, juste le prix d'un billet de chemin de fer de troisième classe pour se rendre à Carlsruhe; car à Carlsruhe, son livret le lui a dit, il y a des Amies de la jeune fille. Elle va frapper à la porte de l'une d'elles, porte qui lui est bien ouverte, puisque la mère de famille garde la jeune Suissesse chez elle, jusqu'à ce qu'elle lui ait procuré une bonne place.

Une Suissesse encore fut engagée à Zurich par une dame inconnue qui l'emmena dans un bourg isolé des bords de l'Adriatique. Elle aussi s'aperçut dès l'abord qu'elle ne pouvait honorer sa maîtresse. Elle souffrait de toutes manières, moralement, matériellement, ne recevant pas même la moitié des gages promis. La malheureuse ne savait comment échapper à sa triste position, car ses parents étaient trop pauvres pour pouvoir payer son voyage de retour; elle souffrit pendant plus de cinq mois. Tout à coup, un vague souvenir lui revient. Elle avait été autrefois en service à Bâle, et là avait entendu parler d'une diaconesse

de Riehen qui se rendait à Naples pour y diriger un asile. Ses pauvres petits moyens lui permettraient bien de se rendre dans cette ville, mais elle n'a pas l'adresse de l'Asile. Qui la lui donnera? Une seconde inspiration la sauve; elle a aussi séjourné à Genève, elle a logé à la *Mädchenherberge* de cette ville, dirigée par une autre diaconesse de Riehen, elle écrira à cette sœur qui pourra l'éclairer peut-être, et lui donne en effet le renseignement désiré. La pauvre petite parvient enfin à Naples où grâce à la bienveillance des Amies de cette ville, elle est reçue dans la maison hospitalière, et de là avantageusement placée.

Que de résolutions désespérées, de défaillances dangereuses l'influence d'une Amie fidèle n'a-t-elle pas empêchées! La jeune fille, partie souvent avec d'incroyables illusions, devient la proie d'une morne tristesse, lorsque seule, sur la terre lointaine, entourée d'inconnus, elle est mise en face de la réalité, et voit ses rêves exagérés s'évanouir. Mécontente, elle ne satisfait pas ses maîtres, veut changer de place ou revenir chez elle. L'Amie de son propre pays et celle de la localité où elle sert, examinent les choses de sang-froid, la secourent s'il y a lieu; mais si ses récriminations sont imaginaires, l'exhortent à mieux faire, à prendre

patience, mettent de l'huile dans les roues, et le jour viendra où l'exilée bénira celles qui l'ont sauvée d'elle-même.

L'association des Amies contribue à adoucir pour les parents les inquiétudes de la séparation. Un père, une mère restent quelquefois longtemps sans nouvelles de leur enfant. L'*Amie* du pays natal à laquelle ils confient leur tourment s'adresse alors par correspondance à l'*Amie* la plus rapprochée de l'absente, et il est très rare que la réponse n'apporte pas d'éclaircissement. Si l'enfant a été négligente, rappelée à l'ordre, elle s'empresse de réparer sa faute; si elle est malade, l'*Amie* prévenue transmet les bulletins de santé à la famille et s'occupe du rapatriement s'il y a lieu.

Une jeune personne placée bien légèrement à Rotterdam par la seule entremise d'un tiers, se trouve si mal dans sa nouvelle situation qu'elle tombe malade, quitte ses maîtres, et écrit sa déconvenue à ses parents en leur demandant de l'argent; elle écrit même trois fois, mais comme elle oublie de donner son adresse on ne sait où la prendre, car la famille qu'elle a servie, vient de partir pour les Indes. Les parents se lamentent, et pensent alors à réclamer une protection à laquelle ils auraient dû recourir avant l'engagement de leur fille. La mère

accourt au bureau de placement de l'Union à Neuchâtel, et l'*Amie* qui le dirige écrit sans tarder au consul suisse à Rotterdam le suppliant de faire des recherches. Notre obligeant consul trouve la jeune gouvernante au *Secours* de cette ville, la rassure, lui fait toucher au doigt son étourderie, dont elle ne s'était pas rendu compte, et envoie de bonnes nouvelles à Neuchâtel. Qui fut heureuse et reconnaissante, si ce n'est la pauvre mère?

Dans une autre circonstance, c'est un père qui témoigne sa gratitude pour le véritable sauvetage dont son enfant a été l'objet. Cette jeune fille de dix-huit ans, qui gagnait sa vie hors de la maison paternelle, avait quitté, par un coup de tête, sans prévenir personne, la localité qu'elle habitait et, arrivée à la ville dans un de nos asiles, était décidée à gagner promptement sa vie et à ne travailler que pour un gain élevé. Elle n'écoula pas les conseils de prudence et de patience qui lui furent donnés, et, voulant agir en toute indépendance, se procura un logement et de l'occupation dans une fabrique de cigares. Tout était danger pour elle dans ses nouveaux arrangements. Mais les directrices de la maison hospitalière qui l'avaient accueillie au début la rencontrent providentielle-ment, obtiennent l'adresse de son père auquel

elles écrivent, qu'elles instruisent, qu'elles rassurent et enfin parviennent à placer avantageusement la jeune imprudente. Le sentiment du secours qu'elle avait reçu opéra un changement total en cette enfant; subissant la bienfaisante influence exercée sur elle, instruite aussi par ses angoisses passées, elle comprit ses devoirs et commença même à prendre grand intérêt aux choses saintes et bonnes. Quelques mois plus tard, ayant réalisé quelques petites économies, elle retournait à son père qui, heureux et consolé, la recevait à bras ouverts.



V

Œuvres se rattachant à l'Union.

L'UNION dans sa marche ascendante a rencontré partout une généreuse sympathie; elle a aussi trouvé avec joie sur sa route des œuvres déjà formées avec lesquelles elle travaille de concert. Si nous n'avons en Angleterre que 150 collègues, ce qui est bien peu, c'est que les Unions chrétiennes comptent en ce pays 150,000 adhérentes, et que le Comité national anglais des Amies de la jeune fille n'a pu mieux faire que de se rallier à la division continentale de cette grande institution. Il le pouvait d'autant plus que sans

perdre de vue le but principal de l'influence morale à exercer sur les âmes, les Unions chrétiennes de la Grande-Bretagne se préoccupent, ainsi que nous, du bien temporel des jeunes filles, des circonstances matérielles de leur vie, et ont fondé diverses sociétés pour leur venir en aide: ainsi, *the Young women's christian association, the Traveller's aid Society*, etc. Nous ne pouvons énumérer toutes les œuvres qui se croisent sur notre chemin et dont l'activité s'associe à la nôtre, mais nous tenons à appuyer sur le rôle bienfaisant des Unions chrétiennes à l'égard des expatriées. On ne saurait trop multiplier ces centres d'affectueux appui et de sainte influence. Aucune de ces sociétés cependant n'a autant que l'Union des Amies le caractère d'internationalité et n'étend son action aussi loin dans le champ de la protection.

Nous avons dit que l'attention des Amies s'était tout d'abord concentrée sur la voyageuse, sur l'émigrante, mais l'amour s'accroît de lui-même, une misère ou une souffrance en fait connaître une autre; plus la conscience s'éclaire, se délicatise, plus elle devient exigeante; plus le cœur s'ouvre à la compassion, plus il est irrésistiblement poussé à se donner. La femme aimante préoccupée de la jeune fille qui part, ne s'intéressera pas moins à

celle de son voisinage, de sa rue, à l'enfant négligée, peu comprise chez elle, à l'ouvrière qui dans la mansarde de la maison qu'elle habite est aussi seule, aussi abandonnée à la tentation que celle qu'emporte un bateau ou une locomotive: « *L'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille* a pour but de former un réseau de protection autour de toute jeune fille isolée ou mal entourée », ainsi parlent les statuts. Dès lors, plus de choix à faire; l'étrangère, la compatriote; celle qui s'éloigne, celle qui demeure, également sacrées s'imposent à la sollicitude de la véritable Amie.

Ne nous le dissimulons pas, le chemin de la charité ne se termine pour le chrétien qu'avec la vie. Pas de vacances, pas de retraite de vieillesse, tant que le cœur bat encore, il y a quelque chose à faire et quelqu'un à aimer.

Ces responsabilités comprises et acceptées ont provoqué et provoquent toujours et en tous lieux la création d'œuvres nouvelles, et inspirent d'incessants efforts.

Notre désir eût été de donner aux Amies de l'avenir auxquelles cette petite brochure est destinée un tableau statistique de tout ce qu'a produit l'Union, de tous les fruits de son activité; mais deux difficultés nous arrêtent. Et d'abord, maints détails

de ce qui se passe au loin nous restent inconnus, car dans une œuvre étendue qui se ramifie à l'infini et laisse à l'initiative privée une si grande part, un état de chose absolu est impossible à établir. Le second obstacle git dans le rapport étroit de notre Union avec d'autres œuvres sœurs, avec celle de la *Fédération britannique et continentale* surtout. N'oublions pas que l'Union des Amies est un résultat du grand mouvement provoqué par M^{me} Butler, et quoiqu'elle soit bien maintenant une fille émancipée et majeure, une Association indépendante possédant sa constitution et toute son autonomie, elle ne reniera jamais sa belle et touchante origine; trop indissolublement liée par son principe et ses manifestations à la grande cause dont elle est issue, rien ne pourra jamais l'en séparer.

Le pourrait-elle d'ailleurs? Dès les premiers pas dans son travail l'Amie se convaincra tristement qu'il n'y a pas que des jeunes filles à préserver du mal, mais beaucoup plus, peut-être, victimes ou coupables, à guérir et à sauver. Les aimera-t-elle moins pour le dommage qui leur a été causé? s'arrêtera-t-elle dès qu'il lui faudra dépasser la limite d'une simple action préventive? Oh non! elle sera obligée, si elle est une véritable Amie,

d'aller jusqu'au bout, de lutter avec l'ennemi, de le poursuivre jusque dans ses ténébreuses retraites, de délivrer l'enfant qu'elle pensait n'avoir qu'à soutenir.

Elle considérera comme une double défaillance morale de vouloir ignorer les prémices de l'œuvre à laquelle elle s'est vouée, comme aussi de ne s'y pas vouer *tout entière*. Quoiqu'il subsiste encore à cet égard quelques réserves, quelques arrière-pensées, une grande lumière s'est levée sur nous, et bien des Amies qui ne voulaient pas entendre parler du côté grave de la question de moralité, ont compris qu'à s'occuper du mal saintement, avec sérieux et douleur on n'abaisse pas son âme, qu'on l'élève au contraire, qu'on la purifie, qu'on la fait vivre. Elles ont reconnu que quand on travaille pour l'égalité et la justice on ne peut s'arrêter en route, prendre à loisir de frais petits sentiers de traverse, qu'il faut arriver au but, ou bien retourner en son lieu et se croiser les bras.

De l'étroit rapprochement de notre *Union* avec la *Fédération* d'abord, avec l'Association du Sou du relèvement moral, les Unions chrétiennes, le comité de l'Enfance abandonnée etc., etc., il résulte souvent que telles œuvres analogues sont dues indifféremment à l'initiative de l'une ou de l'autre

de ces institutions. Ainsi, l'œuvre des arrivantes à la gare doit à Genève sa naissance aux dames de la Fédération, tandis que dans les six autres villes de la Suisse où elle existe, cette œuvre est un fruit de l'Union internationale des Amies de la jeune fille. Et bien plus encore : membres de l'un ou de plusieurs de ces groupements, ne faisons-nous pas partie des mêmes comités, nous tendant une main secourable, les femmes dévouées qui s'occupent des prisons, des refuges étant en majorité Amies de la jeune fille, chères collègues dont les noms sont aux premiers rangs dans nos Listes ?



VI

Œuvres issues de l'Union.

1. Bureaux de placement.

On comprendra dès lors qu'il y ait quelque embarras à savoir toujours de quel côté l'impulsion est partie et de rendre à chacun ce qui lui est dû. Cependant l'activité générale de notre Union est bien définie, elle se dessine nettement, se traduit par un mouvement et des résultats d'un caractère très spécial et nouveau. C'est à elle que nous devons surtout l'idée de la lutte avec les mauvais bureaux de placement

et de la création à cet effet d'agences gratuites dirigées par des membres mêmes de l'Union comme celles qui fonctionnent admirablement à Londres, Paris, Lyon, Vevey, Neuchâtel, Lausanne, Montreux, Genève, Berne, Zurich, Bâle, Berlin et ailleurs. Conscience absolue quant aux renseignements donnés, quant aux places proposées, précautions prévoyantes pour le voyage et assurance de protection à l'étranger pour la jeune fille qui s'éloigne, conseils pleins de bonté, tels sont les services inappréciables rendus par ces établissements. La Suisse possède actuellement 12 de ces bureaux de renseignements, la France 22, pour ne citer que ces deux pays; et ces chiffres seront vite dépassés. A ne prendre que les trois cantons de la Suisse romande, Genève, Vaud, Neuchâtel, nous comptons depuis 10 ans, 3,000 jeunes filles parties avec la protection de l'Union, chaque placement représentant une moyenne de 30 lettres, et une somme de réel dévouement et de patience de la part des Amies directrices des bureaux.

Le bureau de Lausanne reçoit mensuellement environ 350 visites ou lettres. Il faut répondre à tout. Que de fatigues, inutiles souvent en apparence. Mais rien ne se perd dans le champ de Dieu; toute petite semence jetée au loin ira croi-

tre et s'épanouir quelque part; un mot d'appel, un sourire affectueux, une phrase d'une modeste lettre trouvera le chemin d'un cœur ou d'une conscience. Dans le domaine de la foi, comme dans celui de la science, l'infiniment petit a une incalculable puissance. Et c'est de l'incalculable puissance que nous avons besoin; car l'un des pièges les plus terribles tendus par le vice à la faiblesse, est bien l'existence des mauvais bureaux de placement, de ces agences interlopes qui échappent à la loi et trompent leurs victimes, tantôt en leur procurant des positions supérieures à leurs aptitudes sachant qu'elles ne pourront les conserver, tantôt en les envoyant sans scrupule dans les plus tristes repaires.

Quelques Amies ont jeté à ce sujet un cri d'alarme qui a été entendu. Sur la proposition du comité national suisse portée par M^{me} de Tscharner à la Conférence de Neuchâtel en septembre 1894, la création d'un *bureau de contrôle* a été décidée. Ce bureau ou commission, siégeant à Zurich, connaîtra de tous les faits attentatoires à la sécurité de la femme et une fois ces faits bien corroborés les portera devant les autorités compétentes de tous pays avec prière d'en faire justice.

Les autorités civiles, la police, qui connaissent

les criminels et dangereux agissements de certains placeurs, ont maintenant de plus en plus recours à la protection de l'Union pour les ressortissantes de leur pays. Car en laissant même de côté les agences notoirement soupçonnées de honteux trafics, et en faisant la part d'honnêtes exceptions, il y en a d'autres qui, indifférentes au côté moral de leur activité et sans souci des intérêts des deux parties contractantes, ne voient que le gain d'un placement. Les Amies de la jeune fille pourraient en dire long là-dessus, elles constatent journellement les déplorables conséquences d'un tel état de choses et sont appelées non moins souvent à y remédier selon leur pouvoir.

Une jeune montagnarde arrive à Neuchâtel sur la promesse fallacieuse d'un de ces bureaux. L'agente de l'œuvre des arrivantes à la gare l'aperçoit à sa descente du wagon, l'interroge avec bonté... Elle lui donne sa propre adresse; car, ajoute-t-elle « je crains que vous ne soyez déçue; si vous avez quelque ennui, venez à moi ». Quelques heures après elle revoyait la jeune fille tout en pleurs, le dit bureau n'ayant pas tenu son engagement et n'ayant rien pour elle. Que va devenir cette enfant? La bonne agente, après quelques démarches infructueuses pour la bien placer, se

rend au bureau qui a fait si légèrement venir la jeune fille, réclame l'argent de son voyage qu'on n'ose lui refuser et la rapatrie.

Voici une autre jeune fille qui part pour l'Allemagne, elle ne s'est adressée à personne pour chercher sa situation, pour s'assurer au moins un refuge. Elle doit s'arrêter sur sa route et passer la nuit chez une personne de sa connaissance qu'elle prévient, mais à laquelle elle oublie étourdiment d'indiquer le jour et l'heure de son passage; cette personne se rend plusieurs fois inutilement à la gare, et renonce enfin à l'idée de joindre la voyageuse. Quelques jours plus tard elle entend parler par une circonstance fortuite d'une jeune Suisse malade à l'hôpital; un doute traverse son esprit; elle court à l'hospice et y trouve son amie, mais dans quel état! Nous abrégeons les détails; qu'il suffise de savoir que la voyageuse avait été trompée, abandonnée à la rue et recueillie souffrante par la police. Avec l'adresse d'une Amie, elle aurait trouvé une protection; avec un Livret, elle aurait eu l'indication d'un asile, elle y aurait lu surtout la recommandation de ne pas donner sa confiance à des inconnus trop prévenants. Quand donc les parents qui laissent partir leurs enfants si inconsidérément arriveront-ils à comprendre la valeur

de l'appui d'une sérieuse Amie, et l'utilité du Livret de l'Union. D'un voyage mal préparé, d'une première place acceptée sans garantie, dépend peut-être toute une existence. Il ne s'agit de rien moins ici que de la santé morale et physique de la jeune fille, de son malheur ou de son bonheur, de sa dégradation ou de son salut. Oh ! combien nous désirerions faire pénétrer cette vérité dans le cœur des pères et des mères, et que faut-il donc faire pour y parvenir ?

Ce n'est plus dans les rangs des jeunes filles qui partent avec le Livret de l'Union et la protection de ses bureaux que nous devons chercher les histoires douloureuses, les faits angoissants et ténébreux, mais bien dans le nombre si grand de celles qui s'en vont à l'aventure sans avoir pris la moindre mesure de prévoyance.

2. Homes à l'étranger.

C'est à l'impulsion de l'Union que l'on doit la fondation de plusieurs Homes, ou maisons hospitalières destinées aux expatriées. Une brochure publiée par M^{lle} A. de Perrot, présidente de l'Union, donne la statistique et le tableau chrono-

logique de ces Homes. Ce rapport présenté à la Conférence de 1894 en signale 20. Le nombre s'en est déjà accru depuis lors.

Notre Union n'existait pas encore, lorsqu'il y a 28 ans M^{lle} de Blaireville, actuellement un de nos membres les plus autorisés et les plus précieux, seule, inspirée par un grand cœur, créa le *Home suisse* de Vienne. Plusieurs années après, encouragée par les beaux résultats de son initiative, elle réussit à doter la ville de Budapest d'une institution semblable. Cette femme chrétienne était déjà une « Amie de la jeune fille » comme peuvent l'être toutes les femmes dévouées sans qu'elles fassent pour cela partie d'une association. Mais chacun sait la force de la collectivité, et combien dans le domaine du dévouement, de l'enthousiasme, comme dans celui du travail elle devient vite une puissance. L'Union s'inspira dès l'abord de l'exemple de M^{lle} de Blaireville, et c'est avec joie que l'on peut signaler aujourd'hui à côté des homes de Vienne et de Budapest ceux de Gratz, Berlin, Hambourg, Londres, Paris, Bruxelles, Stockholm, Saint-Petersbourg, Odessa, Athènes, Bucharest, San-Remo, Gênes, Naples, Florence, Milan, New-York, Buenos-Aires, Constantinople, Rome, Varsovie. Le nombre de jeunes filles reçues dans ces

Homes est en moyenne de 10,000 par an. Quels services rendus et quelle abnégation obscure souvent héroïque que celle des sœurs qui en ont provoqué la fondation et qui les dirigent; elles vivent dans les difficultés, dans le spectacle de bien des souffrances, dans celui des efforts et des effets du mal. Et si elles persévèrent, c'est qu'elles entendent comme un incessant et sérieux appel la parole du Maître: « J'étais étranger et vous m'avez recueilli ».

Il est intéressant d'observer à quel point l'œuvre qui nous occupe, peut sans sortir de son cadre, multiplier et diversifier ses applications. Son centre d'activité sera, suivant ce qu'elle rencontre sur sa route et les conditions des lieux où elle pénètre, tantôt un asile de nuit, tantôt un modeste abri de deux ou trois chambres seulement; parfois une maison de malades, ou une simple réunion de travail hebdomadaire ou mensuelle. En quelque lieu qu'elle existe, l'Union stimule l'effort et fait surgir quelque chose: écoles de couture, réunions dominicales familières avec collations, locaux où la jeune fille de journée trouvera le soir un abri et un sympathique accueil. Dans ce champ-là, les initiatives individuelles sont particulièrement désirables. Quelquefois, c'est une

seule Amie qui s'informe de l'existence des étrangères parsemées dans sa ville ou son village, qui les groupe chez elle, leur consacre ses dimanches et leur ouvre un foyer dans l'exil.

C'est à l'Union encore qu'il faut faire remonter la fondation des Secours, des « Foyers de l'ouvrière », des écoles de domestiques, des écoles professionnelles et autres œuvres préventives, la lutte contre l'émigration des mineures, des émules, etc., etc. Des jeunes ouvrières et domestiques l'attention s'est portée sur la classe spéciale des sommelières dont l'existence est bien de celles qui réclament une considération sérieuse. Attirées par l'appât de gains élevés, par la distraction d'une vie d'hôtel, de restaurant ou de café, bien des femmes ou filles recherchent avidement cette situation si pleine de dangers et de fatigues. Pauvres employées! Levées tôt, couchées tard, elles ne connaissent ni jours de repos ni heures de recueillage.

M. le pasteur Hahn a écrit sur ce sujet une brochure qui venait bien à son heure et a eu du retentissement. Il a posé devant la conscience des Amies de la jeune fille ce problème angoissant, et elles se sont senties comme chargées d'une tâche nouvelle.

A plusieurs reprises déjà, à l'occasion de certaines fêtes nationales, les membres de l'Union ont organisé pour un temps déterminé un service spécial de protection des sommelières, et ont vu leur dévouement couronné de succès.

3. *Œuvre des arrivantes.*

Passons maintenant à *l'œuvre des arrivantes à la gare*, certainement une des manifestations les meilleures et les plus efficaces de l'effort de protection et de relèvement. Pour les voyageurs sages et prudents, la gare est une étape assurée, un but atteint; mais pour la jeune imprudente partie par un coup de tête, ou pour l'isolée que personne ne vient recevoir, c'est le lieu de l'effroi, de la tristesse, bien plus, c'est celui du danger. C'est de là que, souvent, trompée par de criminels intermédiaires, elle a été conduite où elle ne voulait point aller. Devant les iniquités souvent perpétrées dans les gares, des cœurs se sont révoltés, et dans quelques villes des femmes dévouées ont résolu de se rendre à l'arrivée des principaux trains de chemin de fer et de s'occuper des jeunes voyageuses isolées dès leur entrée à la gare.

Avons-nous réfléchi aux difficultés du début

dans une entreprise pareille, aux dérangements, aux défiances, aux mauvais procédés, aux moqueries qu'ont dû subir celles qui l'ont commencée. Hâtons-nous cependant de dire qu'on a vite apprécié le caractère de leur activité, et que la police et le personnel des compagnies de voies ferrées témoignent maintenant de leur respectueux intérêt pour cette œuvre en lui prêtant leur concours. Le progrès s'impose partout, et quand il s'agit de conscience ou de charité, le désir qu'on en a devient une obsession à laquelle il faut céder. La nécessité du secours accordé aux arrivantes de certaines heures se fit sentir pour toutes, quel que fût le moment de leur descente de wagon ou de bateau. Il devint alors indispensable de confier une surveillance si continue à une personne qui moyennant une rétribution toujours inférieure à son dévouement pût y consacrer son temps et ses forces. Nous les avons rencontrées ces femmes courageuses aimant leur obscure et belle mission et trouvant leur récompense dans les inappréciables services qu'elles rendent journellement et dans le touchant merci de ceux qui n'ont pas autre chose à donner. Ces mercis Dieu les recueille.

Nos agentes portent une grande broche de métal avec cette inscription: *Protection de la jeune fille.*

Grâce à l'expérience, à l'esprit d'observation qu'elles acquièrent, elles discernent vite l'étrangère embarrassée ou mal entourée, l'abordent et la protègent, la conduisent dans un asile sûr, dans un *home* comme celui de Genève, comme celui de Bâle, destinés aux arrivantes. « Jamais je ne vous oublierai », disait à l'une de ces bonnes protectrices, en l'embrassant avec reconnaissance, une jeune fille ainsi secourue.

Un jour, notre agente à X... aborde une jeune personne dont l'expression est anxieuse, et qui, devinant immédiatement en elle un soutien, lui raconte qu'elle a été en butte aux familiarités désagréables de deux jeunes gens. Elle craint la suite de son voyage, car elle le continue plus loin. Sa charitable compagne la fait monter dans un wagon occupé par des dames auxquelles elle la recommande, puis va porter sa plainte au chef de gare qui retient les voyageurs mal appris et les oblige à attendre le train suivant.

Une autre fois, c'est une jeune Suisse allemande qui arrive à la gare de X, et là, par suite d'un malentendu, ne trouve ni la personne ni la voiture qui devaient la conduire dans un village voisin. Notre agente l'engage à attendre, lui promettant de l'emmener chez elle et de l'y garder jusqu'à

l'heure du départ pour sa destination d'une voiture de poste. Sur ces entrefaites paraît dans la salle d'attente un homme âgé qui entame la conversation et propose à la jeune fille d'entrer à son service. Cet homme est le tenancier d'un café, l'agente le sait, intervient, l'éloigne, et ne quitte plus la jeune servante.

Cette même agente reçoit avis d'une localité des environs de X. qu'une personne âgée de triste réputation doit arriver par un train prochain, accompagnée d'une jeune fille qu'il faut lui arracher. Mais la vieille femme descend seule du wagon, car la jeune imprudente avait conçu des soupçons en route et heureusement rebroussé chemin. Elle n'avait pas été la seule victime de l'entremetteuse que l'agente alla signaler au préfet de la ville, et qui, désormais surveillée, ne put plus agir aussi librement.

Nos modestes voyageuses à destination de pays lointains ont rarement une idée claire de l'itinéraire qu'elles ont à suivre, parfois même, elles n'en ont point du tout et se croient au terme de leur route quand elles la commencent à peine. Elles sont donc heureuses lorsque arrivées à une gare de grand passage, on leur fournit l'indication des meilleurs trains à prendre et des adresses de mai-

sons hospitalières dans les localités qu'elles traverseront. L'une d'elles tombée malade en chemin fut admirablement soignée à Lindau par l'*Amie* de cette ville à laquelle l'avaient recommandée les dames de Zurich. Elle ne fut point ingrate et se souvint de la sollicitude dont elle avait été l'objet. Beaucoup de ces passagères ne reculent pas devant l'émigration en Amérique. Personne ne les y attend. Elles vont au devant de l'inconnu. Les adresses d'Amies ou de dames charitables des pays d'outre-mer qui leur sont données aux gares mêmes, seront pour elles d'un grand prix.

Ainsi, de la main fortement tendue qui la retient au bord de l'abîme jusqu'à la petite aide qui lui est prêtée pour ses bagages, la voyageuse isolée trouve à tous les degrés une affectueuse protection dans la gare où l'œuvre des arrivantes existe.

Cette œuvre compte en Suisse 8 stations. Fondée premièrement en 1884 à Genève par les dames de la *Fédération*, et admirablement complétée dans cette ville par une action parallèle exercée au débarcadère des bateaux à vapeur du lac Léman, comme par la création du *home* spécial qui s'y rattache, cette œuvre existe et fonctionne sous les auspices de notre Union, à Zurich, à Lausanne,

à Bâle, à Neuchâtel, à Bienne, à Berne, à la Chaux-de-Fonds. En Allemagne, elle est régulièrement établie à Heidelberg et à Francfort. Mais en dehors de ces organisations complètes qui se multiplieront, nous pouvons le prévoir, il existe un bon nombre de services partiels, volontaires, établis en lieux divers par des Amies de la jeune fille, surtout dans les principales villes de France, de Belgique, d'Allemagne, en Roumanie même, et ailleurs encore. Dans les ports de mer et sur les rives des lacs la surveillance se complique de toute celle qui s'exerce au débarquement des bateaux ou navires. Nous reproduisons d'un rapport de M^{lle} Vollmar, vice-présidente de la Section allemande de l'Union, le paragraphe suivant : « Dans quelques villes le service de la gare se transforme en service du port, et c'est une page noire que celle qui rend compte du nombre de jeunes filles attirées par des agents et embarquées de nuit pour les pays d'outre-mer. Dernièrement nos Amies aidées de la police ont réussi à ravir à un vaisseau, qui allait lever l'ancre, sa proie de douze jeunes filles. Mais si l'on obtient quelque résultat dans ce domaine, ce n'est qu'un rayon de lumière qui fait ressortir d'autant plus les épaisses ténèbres dans lesquelles le vice s'enveloppe. »

Partout et toujours le devoir d'une Amie est d'assurer la sécurité de la personne dont l'arrivée lui a été annoncée à temps. En Angleterre l'appui donné à la voyageuse émane d'une belle association avec laquelle les Amies de la jeune fille anglaises et celles du continent travaillent d'un commun accord. Nous avons déjà nommé la *Traveller's aid Society* qui a presque les proportions d'un petit ministère; son activité s'étend fort loin, son budget annuel s'élève à la somme de 13,500 fr. et la narration de tout ce qu'elle fait dans les gares et les ports serait d'un émouvant intérêt.

L'œuvre des arrivantes à la gare, partout où elle fonctionne, témoigne d'une grande vitalité. Prenons-la, par exemple, en 1893 à Zurich où l'on s'est occupé en cette seule année de 2000 passagères. On a distribué à un grand nombre d'entre elles des livrets d'abord, puis des itinéraires hécographiés contenant des adresses, des renseignements, des conseils pour le voyage, ou bien une feuille imprimée sur papier rose avec indication des *homes* de l'Europe.

Nos collègues de Zurich, de Bâle, de Genève se préoccupent avec angoisse de la classe des émigrantes, victimes de honteux et criminels trafics, qui traversent leurs gares frontières et qu'elles ne

peuvent arracher à leur misérable sort. Cette impuissance est pour elles une douleur, et elles ne veulent pas abandonner l'espoir d'arriver à de nouveaux moyens de sauvetage et de voir un jour les gouvernements dans leurs relations internationales, comme l'opinion publique, faire justice de pareilles cruautés, s'opposer par de bonnes lois à ce grand mal, et le détruire.

De degré en degré, d'un devoir à un autre, d'une considération à une considération nouvelle plus élevée encore, on comprend que l'Union étende inévitablement le cercle de son influence au delà des limites qu'elle lui avait tracées.

Une *Amie* pénétrée de l'étendue de son mandat ne rencontrera pas toujours et nécessairement l'enfant que Dieu lui confie dans les rangs les plus humbles de la société. Elle la reconnaîtra parfois dans la jeune fille qui, pour se mouvoir dans une sphère plus brillante, n'en a pas moins ses luttes et ses souffrances et les mêmes droits au développement et aux joies de l'âme. Devant elle aussi, il faut ouvrir le chemin qui monte.

Sans parler d'un grand nombre d'activités individuelles dans ce domaine, rappelons l'association (*Nederlandsche Meisjesbond*), fondée en 1894 en Hollande. Des jeunes filles de culture un peu

supérieure s'engagent à s'occuper de sœurs du même âge, moins privilégiées qu'elles-mêmes. Cette petite mission deviendra pour celles qui l'acceptent une source d'éducation morale, et pour quelques-unes d'entre elles peut-être le divin rayon d'une existence autrement terne et monotone.

Nous aurions désiré parler de la lutte engagée sur quelques points de la France, à Nancy en particulier, contre l'émigration déplorable de tant de jeunes filles en Autriche-Hongrie; de l'initiative prise par la Suisse pour arrêter la publicité donnée par une certaine presse aux faits scandaleux et criminels; de maints efforts intéressants tentés en vue de la protection de la jeune fille; mais nous devons nous arrêter.



VII

Conclusion.

UNE crainte, presque une tristesse, nous saisit en terminant cet exposé. Nous avons voulu dire les bienfaits de notre œuvre, et nous avons paru, peut-être, nous glorifier en elle. Ah! loin de nous cette pensée.

Mais l'Union en raison des services qu'elle peut rendre n'est pas assez connue, l'habitude de recourir à sa protection n'entre qu'avec peine dans l'esprit de la population, et si nous avons parlé d'elle selon notre cœur, c'est que nous avons

souci de la jeune enfant mal entourée, de celle aussi qui, laissant foyer et patrie, s'en va seule à l'étranger, toute seule, pour faire face à l'inconnu menaçant.

Nous n'avons garde toutefois d'oublier que si l'utilité de l'Union doit être rappelée, l'activité individuelle de chacun de ses membres doit rester modeste et cachée.

Dans le domaine de l'amour, d'ailleurs, l'idéal est-il jamais réalisé ? le but atteint ? l'un et l'autre paraissent au contraire s'élever, s'éloigner toujours davantage; plus on marche, plus il semble qu'on doive marcher encore. La comparaison entre ce qui est et ce qui devrait être, entre ce qui a été fait et ce qui reste à accomplir entretient forcément l'humilité et constitue même souvent une souffrance.

Oui, notre Union est belle. Formée de sœurs qui se tendent la main d'association d'un continent à l'autre et à travers les Océans, qui apprennent à s'aimer, à se connaître, s'appelant les unes les autres à des rencontres que jadis on n'aurait jamais pu croire possibles, elle jette partout ses ancres et ses racines. C'est l'œuvre de Dieu, et Il ne l'abandonnera pas. Un jour peut-être, un jour que nous ne verrons pas, le réseau de protection si

graduellement formé se sera si bien étendu qu'il enveloppera la terre entière.

Mais pour toutes les joies, pour toutes les bénédictions qui nous viennent de notre Union, nous ne nous dissimulons pas nos faiblesses. A n'envisager déjà que le côté extérieur, les forces visibles de notre organisation, nous voyons la belle chaîne qui pourrait nous servir d'emblème s'interrompre parfois, manquer d'anneaux et laisser de côté des territoires immenses que nous voudrions lui voir enlacer; elle les enveloppera peut-être, mais nous n'en sommes pas arrivées là. Il faudrait encore plus d'Amies dans les pays moins privilégiés que ceux du centre de l'Europe; il en faudrait en Orient, en Asie, au delà des mers.

Ce qui importe plus encore que le nombre des Amies, c'est leur valeur morale, c'est leur consécration à l'œuvre qu'elles embrassent. On a parlé ailleurs avec compétence de leurs devoirs. Nous n'avons pas mission de les rappeler ici, mais combien d'entre nous y ont été fidèles, lesquelles n'y ont pas plus ou moins failli, et combien ne les ont même pas compris ? Ne nous marchandons pas l'humiliation personnelle, mais reconnaissons ce que nous devons à notre Union. Elle n'est pas en bénédiction seulement aux faibles qui en sont

l'objet, mais beaucoup aussi aux femmes qui en font partie et qui reçoivent bien plus que le peu qu'elles donnent.

Elles avaient d'abord pensé faire un peu de bien à des déshérités, et c'est par le moyen de ces déshérités que Dieu leur a fait un bien plus grand encore, non seulement en développant leur cocur, mais en les amenant à descendre au fond d'elles-mêmes, et en posant devant leur conscience la solennelle question de la solidarité des âmes. Pour nous amener à sa sainte lumière, Dieu nous fait prendre alternativement deux chemins : celui de la souffrance et celui de la charité.

Pourquoi, se sont demandé plusieurs de ces femmes heureuses, avons-nous été préservées nous-mêmes, pourquoi avons-nous pu garder nos filles à l'ombre de notre foyer, au soleil de notre tendresse, tandis que d'autres mères pleurent des larmes de sang sur les souffrances ou les chutes des leurs ? Elles ont alors compris leur responsabilité, quelques-unes ont pu en être effrayées ; négliger ici le devoir, le repousser, c'est laisser un grand mal s'accomplir ; s'opposer énergiquement à ce mal, c'est en sauver non seulement ceux qui en souffrent, mais ceux qui le perpètrent, et ce dernier sauvetage sera encore le plus considérable,

car « un tort qu'on a fait est un plus lourd fardeau qu'un tort qu'on a subi ». Le monde, à cet égard, a bien besoin d'être sauvé de ses fausses lumières, de ses préjugés, de ses aveuglements et nous aurons tous à répondre à l'interrogation divine : « Qu'as-tu fait de ton frère ? »

Pour l'âme qui réfléchit, il n'y a du reste pas deux voies à choisir en ce monde. Quelles que soient les conditions et les exigences de la vie matérielle, le salut et le soulagement de l'humanité dans la petite mesure où elle peut y travailler, restent le devoir suprême comme la source de la paix. Faire un peu de bien est la seule chose qui ne trompe jamais ; c'est jeter l'impérissable germe et faire de la vie d'ici-bas le seuil de l'éternité.

L'œuvre de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille est une œuvre d'affirmation chrétienne qui puise sa force dans la promesse du Sauveur : « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites ».





TABLE DES MATIÈRES

	Pag.
Avant-propos	3
I	
Origine et but de l'Union.	7
II	
Organisation	11
III	
Publications de l'Union	19
1. La Constitution	19
2. La Liste internationale.	21
3. Le Livret	23
4. Organes.	25
IV	
Mission des membres	31

	Pag.
V	
Œuvres se rattachant à l'Union	41
VI	
Œuvres issues de l'Union	47
1. Bureaux de placement	47
2. Homes à l'étranger	52
3. Œuvre des arrivantes	56
VII	
Conclusion	65

